



L'assemblée générale a réuni une soixantaine de personnes.

DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

## Les DDEN d'hier et d'aujourd'hui

L'assemblée générale des délégués départementaux de l'Éducation nationale de la Haute-Vienne (DDEN 87) s'est déroulée la semaine dernière dans l'amphithéâtre de l'École supérieure du professorat et de l'éducation de Limoges.

Désignés par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, les DDEN sont 423 à exercer une fonction officielle sur l'ensemble du département. Dans son rapport moral, la présidente Lucette Magne a tenu à faire le point sur l'évolution de cette fonction liée à celle de l'école publique

laïque. Le DDEN a toujours une mission de surveillance des conditions matérielles de vie à l'école (la structure de l'école, l'état des locaux, le mobilier scolaire, le matériel d'enseignement audiovisuel et informatique etc.), mais tient également un rôle de médiateur pour faciliter les relations entre tous les partenaires de l'école : enfants, enseignants, parents d'élèves, responsables de l'Éducation nationale et municipalité.

Après une période compliquée, l'union des DDEN 87 a été reconstruite et la plupart des écoles ont un ou deux DDEN proposés par cette dernière. Ils sont engagés

dans un mandat de 4 ans et le renouvellement est prévu pour le 23 juin prochain. En attendant, Lucette Magne a tenu à souligner l'importance de servir l'école et les valeurs de la laïcité : *« Dans un monde aujourd'hui global et de plus en plus complexe, où se multiplient les voies d'accès à l'information et aux connaissances et où explosent la médiatisation des événements et la pluralité des représentations du monde, seule la laïcité permet l'émancipation de tous en favorisant le libre accès au savoir et à la culture et le discernement de chacun pour un libre choix de vie ».*